



## Union des Syndicats Force Ouvrière des Restaurations Publique, Ferroviaire et de l'Hôtellerie

Paris, le 24 juillet 2022

Monsieur BERGAMO Jean-Baptiste  
Directeur Général  
Newrest Wagons-Lits France  
17 rue André Gide  
75015 Paris

Objet : Négociations sur les mesures pour la protection du pouvoir d'achat

Monsieur,

Vendredi 22 juillet, l'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi « portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat ».

Une des mesures importantes est la négociation autour de la conformité des minima des grilles de salaires au SMIC, qui a subi des revalorisations exceptionnelles les 1<sup>er</sup> octobre 2021, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai 2022 et qui va de nouveau être augmenté le 1<sup>er</sup> août 2022.

Ainsi notre organisation syndicale vous engage à vous conformer aux décisions gouvernementales et à négocier et relever les salaires de base de notre grille salariale inférieurs au SMIC.

De plus, le texte comprend d'autres mesures dont peuvent bénéficier les salariés dans cette période inflationniste exceptionnelle.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur BERGAMO, nos respectueuses salutations.

Le secrétaire de l'Union FO RF  
Jean-Marc Staub

Le DSC Newrest WL  
Ksenija POTKRAJAC

### Bourse du Travail